

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20250630-D_30_06_2025_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

Publication : 04/07/2025

Délibération n°30-06-2025-013

1.2 Délégation de service public

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Lundi 30 juin 2025

| | |
|---------------------|--------------|
| Date de convocation | 17 juin 2025 |
| Date d'affichage | 17 juin 2025 |

| | |
|---------------------|----------------------|
| Membres en exercice | 55 |
| Membres présents | 42 |
| Votants | 48 (dont 6 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 30 juin à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : 39 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Était représenté : 3 - M. Serge AUGER représenté par M. Pascal DAVID, M. Jean-Pierre CIRON représenté par Mme Marianne BLOT, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 6 – M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Jean DUMUR ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Pierre TORCHÉ ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS.

Étaient excusés : 7 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

CENTRE AQUATIQUE : AVENANT N°1 À LA CONCESSION

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge des Solidarités, de la Jeunesse et des Sports,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le centre aquatique intercommunal fait l'objet d'un contrat de concession avec la société Action Développement Loisirs (RECREA), lequel encadre la gestion de l'équipement, son fonctionnement ainsi que les modalités tarifaires et réglementaires.

EST INFORME que plusieurs ajustements ont été proposés par le délégataire afin d'adapter l'offre de service, d'améliorer la lisibilité des règles d'usage et d'élargir les possibilités d'exploitation.

Ces ajustements nécessitent la signature d'un avenant au contrat de concession, portant sur trois aspects principaux (*cf. documents joints*):

- La modification du règlement intérieur du centre aquatique,
- La création d'un règlement spécifique pour l'espace bien-être,
- L'ajout de nouveaux tarifs à la grille tarifaire.

Evolution des règlements intérieurs (annexe 08 du contrat) :

Deux documents distincts seront désormais applicables :

- Un règlement intérieur du centre aquatique, modifié,
- Un règlement intérieur spécifique à l'espace bien-être, nouvellement créé.

Les principales modifications apportées portent sur :

- L'âge minimum requis pour accéder seul au bassin passe de 8 à 12 ans,
- L'âge minimum requis pour accéder à l'espace bien-être est abaissé de 18 à 16 ans,
- Le port du bonnet de bain devient facultatif, sauf pour les groupes encadrés, scolaires et clubs.

Mise à jour de la grille tarifaire

Afin de répondre à de nouvelles demandes d'utilisation et de services, il est proposé d'ajouter les tarifs suivants :

- Location de l'espace snacking :
 - o 1 jour : 70,00 € TTC
 - o 1 week-end : 120,00 € TTC
 - o 1 mois : 1 000,00 € TTC
- Supplément "diplôme de natation" : 3,00 € TTC, en complément du prix d'entrée, pour délivrance d'un diplôme attestant du niveau de natation.
- Accompagnateurs de groupe (centres de loisirs) : Gratuité accordée pour les accompagnateurs.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 au contrat de concession avec la société Action Développement Loisirs (RECREA).

AUTORISE le Président ou son représentant à signer cet avenant et accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

| |
|----------------------|
| Adopté à l'unanimité |
| Voix pour : 48 |
| Voix contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Fait et délibéré en séance publique

Le 30 juin 2025

Pour extrait conforme

Le 1^{er} juillet 2025

Le Secrétaire de séance

Le Président

M. Didier TORCHÉ

M. Didier REVEAU

